

Rapport public Parcoursup session 2020

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Poitiers (CREPS) - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21309)

Les données de la procédure

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission	Rang du dernier admis	Taux minimum boursier
CREPS de Poitiers - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21309)	Jury par défaut	Tous les candidats	10	103	17	26	0
CREPS de Poitiers - Antenne de Limoges - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (27665)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	103	16	36	0

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Pour accéder à la formation, le(a) candidat(e) ;

- satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) : PSE1, BNSSA, certificat médical
- valide le test technique préalable (800m nage libre en moins de 16 minutes)
- valide les épreuves de sélection (épreuve orale et technique si nécessaire)
- est déclaré(e) admis(e) par la commission d'examen des vœux

L'épreuve est sélective compte tenu du nombre de places ouvertes à Parcoursup dans la formation BP AAN : 15 places sont ouvertes dont 8 pour la formation de Poitiers et 7 pour la formation de Limoges.

Les épreuves de sélection ont pour objet de classer les candidats au regard des compétences précisées ci-dessous.

Les épreuves de sélection vérifient les compétences suivantes :

- cohérence du projet professionnel et motivation
- degré de pratique personnelle dans le sport concerné
- proposition par le candidat d'une structure d'alternance
- aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite

Le BPJEPS AAN est également accessible aux lycéens titulaires de la mention complémentaire "Animation-gestion de projets dans le secteur sportif" dominante activités aquatiques de la natation, à condition de valider les EPEF, le test technique et de réussir les épreuves de sélection.

Frais administratifs : 20€ à régler au moment de l'inscription définitive.

Lieux de formation :

=> Poitiers : CREPS de Poitiers, château de Boivre 86580 Vouneuil sous Biard

=> Limoges : site de GAIA, 142 avenue Emile Labussière 87100 LIMOGES

Arrêté portant création du BPJEPS mention activités aquatiques de la natation :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_consolidees_bpjeps_aan_4uc_180621.pdf

Lien vers site du CREPS (accès aux fiches descriptives des formations)

<https://www.crepspoitiers.fr/>

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS de Poitiers - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21309):

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS AAN met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- Gérer un poste de secours ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

La formation se déroule en alternance. Elle comprend des périodes en centre (environ 600 heures) et des périodes en entreprise (au moins 300 heures). Les principaux contenus, relatifs à l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation et la méthodologie de projet, sont abordés dans le contexte spécifique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme, en relation avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont largement réalisées en situation professionnelle.

Le positionnement peut éventuellement conduire à des allègements ou des renforcements de formation.

CREPS de Poitiers - Antenne de Limoges - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (27665):

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS AAN met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- Gérer un poste de secours ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

La formation se déroule en alternance. Elle comprend des périodes en centre (environ 600 heures) et des périodes en entreprise (au moins 300 heures). Les principaux contenus, relatifs à l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation et la méthodologie de projet, sont abordés dans le contexte spécifique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme, en relation avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont largement réalisées en situation professionnelle.

Le positionnement peut éventuellement conduire à des allègements ou des renforcements de formation.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Contexte particulier lié au COVID 19 :

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la sélection des candidats a été faite par la vérification des compétences précisées ci-dessus au moyen des éléments saisis par les candidats sur la plateforme Parcoursup.

Cette analyse a permis de présenter à la commission des vœux un classement des candidats.

La commission des vœux, compétente pour délibérer sur le classement des candidatures, a étudié le tableau chiffré. Elle s'est prononcée sur une proposition d'admission ou non des candidats.

Le 19 mai 2020, lors de la communication des résultats aux candidats, les candidats ont été informés que la proposition d'admission était subordonnée à la réussite des TEP, étape obligatoire pour accéder aux formations BP JEPS.

De la même façon, il leur a été rappelé que l'obtention du Baccalauréat conditionnait l'entrée en formation.

Les éléments saisis sur parcoursup ont permis de proposer une évaluation pour chaque critère :

- **Cohérence du projet professionnel et motivation (coefficient 3)**
 - critères d'analyse : projet de formation motivé et étayé faisant apparaître les expériences diverses dans l'animation et l'encadrement, les qualifications acquises et l'engagement pour la formation proposée.
- **Niveau de pratique dans le sport concerné (coefficient 1) :**
 - critères d'analyse : expériences sportives (75%) présentées dans le projet de formation, note d'EPS (25%)
- **Existence d'une structure d'alternance (coefficient 1)**
 - critères d'analyse : recherche d'une structure d'accueil mentionnée dans le projet de formation
- **Compétence relationnelle, aisance écrit et oral (coefficient 1) :**
 - critères d'analyse : qualité des documents saisis sur la plateforme, notes de français obtenues au baccalauréat

Méthode utilisée : le CREPS de Poitiers a mobilisé le module d'aide à la décision proposé par l'application parcoursup. Il a permis de formaliser un pré-classement et de le présenter à la commission d'examen des vœux pour validation du classement final.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Conseils aux futurs candidats :

Nous observons un manque de préparation des candidats aux épreuves physiques et une méconnaissance du métier d'éducateur/animateur sportif.

La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement l'ensemble des candidats à :

- Se préparer aux TEP ;
- Préparer et présenter des diplômes et/ou des pré-qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BNSSA, BAFA, PSC1, PSE1, PSE2, CQP, ...) ;
- Démontrer un intérêt pour l'encadrement et l'enseignement (à formaliser clairement dans le projet de formation) ;
- Pratiquer régulièrement une ou plusieurs disciplines sportives en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé ;
- Rechercher activement une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance et obtenir des garanties d'accueil ;
- Présenter un projet de formation abouti, clair et lisible qui comprend au minimum les 4 points suivants :
 - niveau de connaissance relatif à la formation souhaitée
 - intérêt pour l'encadrement, diplômes obtenus en matière d'animation et d'encadrement dans le domaine du sport
 - expériences sportives vécues
 - démarches pour la recherche d'une structure d'alternance

Accompagnement des candidats :

Lors des portes ouvertes du CREPS de Poitiers, le département formation accompagne les candidats Parcoursup en explicitant les temps forts du parcours de formation du candidat et les perspectives d'insertion professionnelle.

Le candidat bénéficie d'un parcours personnalisé eu égard au positionnement effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements, de dispenses de formation (en fonction de son expérience, de l'obtention d'autres diplômes...) ou au contraire, d'un renforcement dans certains domaines. Des épreuves formatives sont organisées durant l'année de formation afin de préparer le stagiaire aux épreuves certificatives finales. En cas d'échec aux certifications, le stagiaire peut se présenter à des épreuves de rattrapage, prévues dans le calendrier initial de la formation.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	-	Note en EPS	Notes de terminale	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	-	Orthographe, vocabulaire, formulation ; capacités argumentatives, capacités à raisonner ; niveau de compétence acquis et reconnu ;	Appréciations du conseil de classe portées dans les bulletins de scolarités ; notes de français obtenues au baccalauréat (écrit et oral) ;	Essentiel
Savoir-être	-	Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe ; autonomie dans le travail ;	Appréciation du conseil de classe à partir des bulletins scolaires ; appréciation du chef d'établissement dans la fiche « avenir » ;	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	-	Connaissance de la formation ; existence d'une structure professionnelle dans le cadre de l'alternance ;	Eléments décrits dans le projet de formation ; appréciation portée sur la fiche avenir ;	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	-	Expériences sportives ; qualifications acquises ; expériences en termes d'animation ;	Compétitions, niveau de pratiques ; liste des qualifications acquises (en lien avec le diplôme => BNSSA, diplôme fédéral) ; expériences bénévoles ; types de structures fréquentés ;	Essentiel

Signature :

Patrice BEHAGUE,
Directeur de l'établissement Centre de Ressources,
d'Expertise et de Performance Sportive de Poitiers
(CREPS)